



REDHAC
RESEAU DES DEFENSEURS
DES DROITS HUMAINS
EN AFRIQUE CENTRALE

Promotion-Protection-Plaidoyer



Human Rights Defenders Network in Central Africa

PERSISTANCE DE L'ACHARNEMENT JUDICIAIRE contre le Défenseur des Droits Humains Célestin YANDAL

Les autorités camerounaises et leurs acolytes doivent cesser tout acharnement judiciaire contre le Défenseur des Droits Humains Célestin YANDAL et assurer la protection des défenseurs des droits humains et respecter les droits humains au Cameroun.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Douala – Garoua, le 30 juin 2016 : le 08 juillet 2016, le Défenseur des Droits Humains Célestin YANDAL, Président des Jeunes du Collectif de Touboro, conseiller municipal à la mairie de Touboro, doit se présenter devant la cour d'appel de Garoua. Il va s'y « **présenter pour retour citation directe** ».

M. Célestin Yandal a interjeté appel devant la cour d'appel de Garoua après avoir été condamné 3 fois à 6 mois d'emprisonnement. Le procès a été ouvert le 6 mai 2016 pour :

- **Complicité de coups et blessures légères sur M. Idrissou;**
- **destruction et violation de domicile;**
- **Destruction de l'effigie du Chef de l'État Camerounais.**

Le procès de M. Célestin Yandal du 6 mai 2016 à la Cour d'appel de Garoua a été renvoyé au 08 juillet 2016, pour « **retour citation directe** ».

Rappels des faits :

M. Yandal avait été placé en détention dans les locaux de la gendarmerie de Ngaoundéré le 30 novembre 2013, où il croyait se rendre pour une rencontre privée avec l'un de ses proches qui travaille à la gendarmerie. Il rentrait d'un déplacement à Douala où il s'était entretenu le 19 novembre avec des membres du Réseau de Défenseurs des Droits Humains de l'Afrique Centrale (REDHAC) à propos de violations subies par plusieurs jeunes de Touboro de la part du Lamido de Rey Bouba. Ce dernier avait en effet ordonné aux autorités locales, et notamment au procureur de la République de Tcholliré, l'arrestation de quatorze jeunes de cette localité pour troubles à l'ordre public à Touboro. Un de ces jeunes est mort en détention. M. Célestin Yandal avait été incarcéré arbitrairement pendant 21 mois dont 16 mois passés à la prison Centrale de Garoua, 5 mois à la prison Centrale de Tcholliré dans le Nord du Cameroun. Pendant qu'il était en prison, sa femme est décédée le 29 janvier 2014 dans des conditions pas très claires. Il avait été libéré le 21 septembre 2015 grâce à la mobilisation de plusieurs associations de Défense des Droits des Défenseurs.

Le 17 Mars 2016, **Célestin Yandal et Rosa Yongba** devaient se présenter devant le Tribunal de Première Instance de Tcholliré pour répondre des chefs d'accusation ci-après :

- **complicité de coups et blessures légères sur M. Issa Barban, un Dogari (homme de mains) du Lamido de Rey Bouba ;**

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) :

condamne la persistance de cet acharnement judiciaire contre Célestin Yandal, qui semble être directement lié à son travail pacifique pour la promotion et la défense des droits des communautés locales au Cameroun.

Le REDHAC demande aux autorités Judiciaires de Garoua de:

- Restaurer M. Célestin Yandal dans ses droits au cours du procès qui s'ouvrira le 08 juillet 2016 ;
- S'assurer que Célestin Yandal, défenseur des droits humains puisse mener à bien son travail légitime et pacifique en faveur des droits humains sans craindre ni restrictions, ni représailles, y compris l'acharnement judiciaire ;

Le REDHAC demande instamment au gouvernement du Cameroun de:

- Assurer que tout les procès intentés par le Lamido de Rey Bouba contre Célestin Yandal soient immédiatement annulés sans condition en abandonnant toutes les charges portées contre lui;
- Cesser tout harcèlement judiciaire contre Célestin Yandal et les militants du Collectif des Jeunes de Touboro;
- Veiller à ce que tous les défenseurs des droits humains au Cameroun, menant leurs activités légitimes de défense des droits humains, soient en mesure d'opérer sans restrictions ni représailles, y compris le harcèlement judiciaire.

Fait à Douala le, 30 Juin 2016

SUIVEZ NOUS

Facebook : RedhacRedhac

Site-Web : <https://www.redhac.org>

Twitter : @Redhac Redhac